

pour embrasser finalement des régions entières après n'avoir été d'abord appliquées qu'à un point restreint et bien déterminé. En hébreu, l'île de Chypre s'appelle *Kittim*. Ce nom désigne proprement les habitants de Citium, l'une des principales villes de l'île. Par une première extension, le nom de cette ville fut appliqué à l'île tout entière¹. Puis on l'étendit à tous les pays situés à l'occident de la Palestine et de Chypre, de sorte que, comme le mot « îles » il désigna l'Europe et les pays du couchant². Ces exemples, qu'on pourrait multiplier³, sont bien suffisants pour montrer quelle est l'élasticité des noms géographiques, surtout chez les anciens, et pour justifier le nom de Tharsis donné au pays d'Ophir par l'auteur des Paralipomènes⁴.

¹ Gen., x, 4; Is., xxiii, 1, 12; Ezéch., xxvii, 7.

² Num., xxiv, 24; Jer., ii, 10; Dan., xi, 30.

³ Nous donnons nous-mêmes à la Terre Sainte le nom de *Palestine*, quoique ce nom ne désignât primitivement que la plaine de la Séphéla où habitaient les *Philistins*, et qu'il ne s'applique que très improprement au pays qu'habitèrent les enfants de Jacob et dont les Philistins ne furent jamais les maîtres.

⁴ Quelques autres difficultés qu'on fait contre les Paralipomènes sont si futiles qu'elles ne valent pas la peine d'être examinées en détail. On peut les voir dans les ouvrages indiqués plus haut, p. 509, note 2, ou dans les grands commentaires de la Bible. Cf. aussi R. Cornely, *Introductio specialis*, t. ii, part. i, p. 338-348.

CHAPITRE II.

SAMUEL, DAVID, LE ROI JOSIAS ET LE GRAND PRÊTRE HELCIAS.

ARTICLE 1^{er}.

SAMUEL.

« Samuel est sans contredit le personnage le plus en évidence et le plus digne de l'attention de l'historien, après Moïse et avant David¹. » Mais les rationalistes ont beaucoup de reproches à lui adresser. Ils l'accusent d'abord d'avoir été un ambitieux et de s'être montré injuste envers Saül, parce que celui-ci prétendait exercer lui-même le pouvoir que le prophète aurait voulu garder, en ne le confiant que nominalement à cette créature de son choix.

Si Samuel avait été réellement ambitieux, rien ne nous obligerait à le défendre, car l'Écriture ne nous dit nulle part qu'il ait été sans passion et sans péché, mais ce grand homme agit réellement par des motifs nobles et désintéressés. L'histoire sacrée nous dit qu'il conféra

¹ Ed. Reuss, *Histoire des Israélites*, p. 21. Cf. Id., *Les Prophètes*, t. i, p. 8-9.

l'onction royale à Saül sur la désignation du ciel, et le sort confirma depuis la vocation divine. Le prophète mit ainsi à la tête du peuple un jeune homme qu'il ne connaissait pas auparavant et qui n'était ni de sa famille ni de sa tribu. Un homme prudent et habile, comme l'était certainement Samuel, s'il avait été mû par un intérêt personnel, n'aurait pas appelé au pouvoir royal un étranger et un inconnu.

Plus tard Samuel fut en désaccord avec Saül, mais le tort en fut au roi, qui désobéit aux ordres de Dieu. Par une double violation de la volonté divine, il n'attendit point Samuel jusqu'au jour prescrit pour offrir un sacrifice au Seigneur et de plus, il l'offrit lui-même, quoiqu'il fût de la tribu de Benjamin et non de race sacerdotale¹. Le prophète, chargé de faire respecter la loi et l'autorité dont il était investi, pouvait-il tolérer cette conduite et fermer les yeux sur cette usurpation de la puissance civile? S'il avait fléchi dans cette circonstance, s'il n'avait pas eu le front d'airain dont parlèrent plus tard ses successeurs², c'en était fait de la mission providentielle du peuple d'Israël : au lieu d'être le peuple théocratique et le conservateur du monothéisme, il n'aurait différé en rien des tribus qui l'entouraient, il serait devenu idole comme ses voisins, et son nom ne serait peut-être point connu aujourd'hui dans l'histoire du monde. Ce

¹ I Sam. (I Reg.), XIII, 8-14. Samuel offrit un sacrifice en sa qualité de prophète. Il était de la tribu de Lévi (I Par., VI, 28), ce que les incrédules nient à tort, mais il ne descendait pas d'Aaron ; il était de la famille de Caath ; par conséquent, il n'était pas prêtre.

² Ezech., III, 8. Cf. Is., XLVIII, 4.

ne fut pas d'ailleurs sans douleur que Samuel vit rejeter celui qu'il avait lui-même sacré roi¹. Il ne cessa de pleurer sa réprobation², tellement que Dieu lui en fit pour ainsi dire une réprimande³.

Mais on ne reproche pas seulement à Samuel sa conduite envers Saül, on l'accuse encore de cruauté envers Agag, roi des Amalécites. Saül, contrairement à l'ordre de Dieu, ayant conservé la vie sauve au chef des ennemis qu'il avait battus, Samuel lui reprocha sa désobéissance et fit mourir celui que le roi d'Israël avait épargné dans l'espoir d'une riche rançon. Là-dessus Voltaire écrit :

Un prêtre... couper un roi en morceaux comme on coupe un poulet à table ! Faire de sa main ce qu'un bourreau tremblerait de faire ! Il n'y a personne que la lecture de ce passage ne pénètre d'horreur⁴... On peut regarder la mort du roi Agag comme un vrai sacrifice. Saül avait fait le roi des Amalécites prisonnier de guerre et l'avait reçu à composition ; mais le prêtre Samuel lui avait ordonné de ne rien épargner... On voit, dans cette fatale aventure, un dévouement, un prêtre, une victime, c'était donc un sacrifice⁵... Il y avait donc chez les Juifs des sacrifices de sang humain... J'avoue que je ne puis m'empêcher de voir un vrai sacrifice

¹ I Sam. (I Reg.), xv, 11.

² I Sam. (I Reg.), xv, 35.

³ I Sam. (I Reg.), xvi, 1.

⁴ Voltaire, *La Bible enfin expliquée*, I Rois, xv, édit. Garnier, t. xxx, p. 176.

⁵ Voltaire, *Traité sur la tolérance*, ch. XII, édit. Garnier, t. xxv, p. 72.

dans la mort de ce bon roi Agag. Je dis d'abord qu'il était bon, car il était gras comme un ortolan : et les médecins remarquent que les gens qui ont beaucoup d'embonpoint ont toujours l'humeur douce. Ensuite je dis qu'il fut sacrifié, car d'abord il fut dévoué au Seigneur... Je vois là une victime et un prêtre. Je vois Samuel qui se met en prières avec Saül, qui fait amener entre eux deux le roi captif et qui le coupe en morceaux de ses propres mains. Si ce n'est pas là un sacrifice, il n'y en a jamais eu. Oui, monsieur, de ses propres mains : *in frustra concidit eum*¹.

Qui peut douter que Voltaire ne soit *pénétré d'horreur*, quand il nous représente ce bon roi Agag « gras comme un ortolan ? » Toutefois, s'il était vrai que Samuel eût haché le roi des Amalécites en morceaux, cette manière de le faire mourir serait bien cruelle. Mais il n'en est rien ; Agag périt d'une mort digne d'un guerrier, c'est-à-dire par l'épée. L'auteur d'*Un chrétien contre six Juifs* cite la version de la Vulgate : *in frustra concidit eum*, mais en bon critique, il aurait dû examiner si la traduction avait rendu rigoureusement le sens de l'original. Dans ce passage, l'hébreu porte : *vayesäsef*, « il le tua avec l'épée². » Le prophète frappa-t-il lui-même ou fit-il exécuter son ordre par un autre ? Cette dernière hypothèse est possible, mais elle importe peu.

¹ Voltaire, *Un chrétien contre six juifs*, xxxv, édit. Garnier, t. xxix, p. 533-534.

² « כספ, dit Abulvalid, significat : discedit gladio. » Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 1455. Les Septante ont traduit le texte hébreu dans le même sens, en employant un mot qui ressemble tout à fait au mot hébreu : εσφαξε.

Samuel n'était pas d'ailleurs prêtre, comme le répète avec plaisir son calomniateur ; il était simple lévite. Quant à la justice du traitement infligé à Agag, elle ressort du texte même, et il faut vouloir le défigurer à dessein, comme le fait Voltaire, pour méconnaître la vérité. L'auteur inspiré rapporte les paroles de Samuel qui nous apprennent que le roi amalécite fut mis à mort en punition de ses cruautés¹ ; il subit le sort qu'il avait fait subir à tant d'autres. C'est seulement par cupidité que Saül l'avait épargné². De nos jours comme au siècle dernier, on a voulu considérer le châtement infligé à Agag comme un sacrifice offert au vrai Dieu, mais il n'y eut rien dans sa fin qui ressemblât à l'immolation d'une victime que l'on offre au Seigneur³.

¹ I Sam. (I Reg.), xv, 33.

² I Sam. (I Reg.), xv, 9-19.

³ Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. III, p. 77.

ARTICLE II.

DAVID.

Parmi les personnages de l'Ancien Testament qui sont l'objet de la vénération universelle, il n'en est aucun qui ait été plus maltraité par les incrédules modernes que le roi David. Ce grand homme n'a pas toujours été un saint; il y a des taches dans sa vie, mais il les a effacées par sa pénitence et il est un des plus beaux exemples de la miséricorde de Dieu envers les pécheurs « contrits et humiliés¹. » N'importe; le rationalisme ne peut lui pardonner d'avoir été un des plus illustres croyants de la loi ancienne et l'un des principaux instruments dont Dieu s'est servi afin de préparer, longtemps à l'avance, l'avènement du Christianisme; il cherche à le rapetisser, à le dégrader et à l'avilir. Personne n'a poussé plus loin que M. Renan ce que l'on pourrait bien appeler la haine de David, et il se distingue entre tous ses ennemis par la violence, ou plutôt la brutalité de ses attaques. Les sympathies historiques des incrédules sont quelque chose de remarquable. M. Renan a travaillé toute sa vie, d'une part, à réhabiliter Satan, Caïn, Saül, Judas le traître, et d'autre part à rabaisser David, saint Jean, saint Paul. Un attrait irrésistible le porte vers les premiers et l'éloigne des seconds. Voici quelques-unes de ses attaques contre David :

¹ Ps. L (LI), 19.

Il naît parfois dans cet Orient sémitique, habituellement dur et rébarbatif, des prodiges de grâce, d'élégance et d'esprit. David fut un de ces charmeurs. Capable des plus grands crimes, quand les circonstances l'exigeaient, il était capable aussi des sentiments les plus délicats. Il savait se rendre populaire. Il semblait avoir été créé pour réussir. C'était le premier homme de Juda qui fût arrivé à la notoriété¹. Il bénéficiait en quelque sorte des efforts anonymes qui l'avaient précédé... Il y a des hommes que la popularité devance, presque sans qu'ils l'aient cherchée, que l'opinion prend par la main, pour ainsi dire, auxquels elle commande les crimes en vue d'un programme qu'elle leur impose. Tel fut Bonaparte, tel fut David... Celui-ci ne faisait pas [sous Saül] des actes directs de prétendant; mais il s'envisageait comme une sorte d'héritier désigné pour le cas où le roi viendrait à mourir... David fut ainsi jeté dans une vie errante où sa fécondité de ruses trouva de fréquentes manières de s'exercer... La vie du banni et celle du bandit ne différaient pas dans l'antiquité. David, sans asile sûr, vint se cacher dans une grotte près d'Adullam... La caverne devint bientôt un repaire de brigands... Ce qu'il y avait surtout d'extraordinaire dans sa fortune, c'est que ses adversaires mouraient juste au moment qu'il fallait pour son plus grand bien. Saül et Jonathas disparurent en même temps, à l'heure même que les partisans de David pouvaient secrètement désirer... Il se porta en tout comme héritier et solidaire de Saül, témoignant que les intérêts de tout Israël lui allaient au cœur. A la bravoure, à la flexibilité, à l'esprit qu'il avait montrés jusque-là, il allait joindre l'habileté du politique le plus consommé, les subtilités du casuiste le plus raffiné, l'art équi-

¹ M. Renan oublie Othoniel, de Juda, qui fut juge d'Israël; sans parler de Caleb, également de la tribu de Juda.

voque de profiter de tous les crimes, sans jamais en commettre aucun... Peu de natures paraissent avoir été moins religieuses; peu d'adorateurs de Iahvé eurent moins le sentiment de ce qui devait faire l'avenir du iahvéisme, la justice. David et son entourage n'avaient aucune aversion pour le nom de Baal. Mais il fut le fondateur de Jérusalem et le père d'une dynastie intimement associée à l'œuvre d'Israël. Cela le désignait pour les légendes futures. Nous verrons le brigand d'Adullam et de Siklag prendre peu à peu les allures d'un saint. Il sera l'auteur des Psaumes, le chorège sacré, le type du Sauveur futur... Les âmes pieuses, en se délectant des sentiments pleins de résignation et de tendre mélancolie contenus dans le plus beau des livres liturgiques, croient être en communion avec ce bandit¹.

A cette diatribe aussi passionnée qu'injuste, opposons le jugement porté sur le roi David par un autre rationaliste qui ne le flatte point, mais qui, par sa sévérité même, fait mieux ressortir combien est faux et partial le réquisitoire qu'on vient de lire.

Le caractère de David a été également mal jugé par ses admirateurs et par ses détracteurs. L'histoire doit fonder son jugement sur les faits dûment constatés, et non, comme cela se fait vulgairement, sur des poésies auxquelles le caprice de la tradition a attaché son nom. Elle n'a pas la mission de voiler ses défauts; elle doit se rappeler qu'il était le fils de son siècle, dont il partageait les passions, mais en face du-

¹ E. Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, t. I, 1887, p. 413-451. M. Renan, dans ce passage, se fait l'écho de Voltaire. Voir notre t. II, p. 296.

quel il s'élève assez haut pour commander le respect et pour inspirer la sympathie. C'était un héros; on provoqua la critique, très mal à propos, en voulant en faire un saint¹.

Après tout, le règne de David a eu pour la nation des résultats d'une grande portée. Il est vrai que son empire, qui n'avait d'autre base que l'ascendant de sa personne, ne lui survécut point. Il n'avait pas réussi, — si tant est qu'il l'ait jamais essayé — à lui donner une vitalité plus énergique au moyen d'institutions qui eussent suppléé au défaut d'homogénéité. Mais s'il ne procura pas à son peuple des éléments de prospérité croissante, il lui donna du moins le sentiment de la nationalité, lequel ne se perdit plus, malgré les divisions subséquentes, et qui fut soigneusement entretenu et développé par les prophètes des siècles suivants. La preuve matérielle de son influence et de sa supériorité est fournie par le fait que sa dynastie se maintint pendant plus de quatre cents ans, plus longtemps que la plupart de celles qui ont occupé les trônes de l'Asie, et par cet autre, plus significatif encore, qu'il est resté le type et l'idéal de cette royauté dont la perspective soutint le courage du peuple israélite dans les cruelles épreuves par lesquelles il eut à passer².

M. Reuss relève à bon droit plusieurs traits qui justifient la gloire de David, et il faut lui savoir gré d'avoir ainsi condamné à l'avance les excès de M. Renan. Mais nous devons ajouter qu'il est loin de rendre complète justice au fondateur de la monarchie hébraïque, au roi pieux qui conçut le projet d'élever un temple à Jéhovah dans Jérusalem et organisa avec magnificence le chant

¹ M. Reuss confond ici le saint avec celui qui n'a pas péché.

² Ed. Reuss, *Histoire des Israélites*, 1877, p. 26.

liturgique et le culte public, au poète inspiré qui, malgré tout ce qu'on peut dire, fut « le chantre exquis d'Israël¹, » l'auteur des plus beaux psaumes. Essayer d'enlever à David la gloire d'avoir composé une partie de nos chants sacrés, c'est une des entreprises les plus folles de l'incrédulité moderne. Si David n'a pas composé de psaumes, il n'y a plus un seul fait certain dans l'histoire du passé; Pindare n'a écrit aucune ode et Virgile n'est pas l'auteur de l'Énéide². Cependant, alors même que David ne nous aurait laissé aucune composition poétique, l'Église n'aurait pas moins le droit de le considérer comme saint. Sans doute, ces psaumes attestent d'une manière éclatante ses sentiments de foi et de piété, mais son histoire seule suffit pour nous montrer en lui un modèle digne à plusieurs égards de notre imitation. Le premier roi de Jérusalem se laissa aller, il est vrai, à de déplorables faiblesses, il commit même de grands crimes, mais il les répara généreusement et c'est par son repentir, en s'inclinant sous la main de Dieu et en reconnaissant qu'il était justement frappé, qu'il sut tirer de sa propre chute un moyen de s'élever plus haut et qu'il enseigna à tous les pécheurs futurs le mérite de la pénitence et la valeur de l'expiation humble et sincère. Si l'on veut dire qu'il ne mérita pas le titre de saint par une vie constamment irrépréhensible, on a raison; mais l'Église, qui considère la pénitence comme une seconde innocence, et connaît l'étendue de la miséricorde de Dieu

¹ II Sam. (II Reg.), xxiii, 1.

² Nous aurons à revenir plus loin sur ce sujet en parlant des Psaumes.

comme la fragilité de l'homme, accorde le titre de saint au pécheur converti aussi bien qu'au juste qui n'a jamais failli, à saint Paul, à saint Augustin et à David, comme à saint Louis et à saint Jean; à Marie Madeleine comme à sainte Agnès. Quant à l'Écriture, elle appelle David « l'homme selon le cœur de Dieu¹, » non certes pour approuver les fautes qu'il devait commettre plus tard, mais parce qu'il devait néanmoins remplir avec fidélité la mission que lui destinait la Providence. Elle réproouve assez clairement les péchés du fils d'Isaï pour qu'on ne lui fasse pas l'injure de voir dans ces paroles l'éloge de toute sa conduite et l'approbation de tous ses actes. Le prophète Nathan annonce au roi coupable qu'en punition de son crime il perdra le fils que lui a donné Bethsabée et, châtiment plus dur encore, que son fils bien-aimé Absalom se révoltera contre lui². Dieu, à cause de son repentir, lui pardonne le péché commis, mais l'expiation en sera publique, afin de réparer le scandale³. Est-il possible de manifester d'une manière plus évidente que Dieu blâme et condamne son serviteur, quand sa conduite est répréhensible?

Du reste, malgré ses passions violentes et malgré les fautes les plus graves, David n'en mérita pas moins les éloges que lui a décernés l'Écriture et, à sa suite, toute

¹ I Sam. (I Reg.) xiii, 14.,

² II Sam. (II Reg.), xii, 10-12.

³ « Dominus quoque transtulit peccatum tuum, non morieris. Verumtamen quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, filius qui natus est tibi morte morietur. » II Sam. (II Reg.), xii, 13-14.

l'antiquité juive et chrétienne. Dieu qui voit le fond des cœurs découvrait une différence profonde entre les dispositions de Saül et celles de son successeur. L'un et l'autre lui furent infidèles, mais tandis que le second revint à lui avec générosité et sincérité, le premier ne se repentit jamais véritablement de ses fautes, et alors même qu'il en demanda pardon, ce ne fut que par égoïsme et par intérêt. Il faut n'avoir pas le sens religieux pour confondre Saül avec David et surtout pour placer le fils d'Isaï au-dessous du fils de Cis. Leur histoire renferme un trait caractéristique qui nous les présente l'un et l'autre dans une situation analogue et fait éclater sous le jour le plus vif la différence de leurs dispositions.

Quand Saül eut violé l'ordre de Dieu en épargnant Agag, roi des Amalécites, le prophète Samuel lui reprocha au nom de Dieu sa désobéissance. Quand David se fut rendu coupable d'adultère et d'homicide, le prophète Nathan vint le trouver de la part du Seigneur et lui exposa toute l'horreur de ses crimes. Dans ces deux circonstances, les deux rois répondirent le même mot : *Peccavi*, « j'ai péché; » mais ce mot n'avait pas le même sens dans leur bouche. Chez l'un il venait du cœur et il exprimait une contrition vraie et sincère de la faute commise; chez l'autre, il n'était que sur les lèvres et n'avait qu'un but, celui de lui faire conserver sa couronne; David obéit à un mouvement de foi, à un motif surnaturel; Saül n'agit que dans des vues humaines et par un vil intérêt. « J'ai péché, dit Saül à Samuel, ... mais efface maintenant mon péché et reviens

avec moi... Honore-moi devant les anciens d'Israël et devant mon peuple ¹. » Ainsi, en faisant son *mea culpa*, Saül ne songe qu'à lui et à ses intérêts temporels.

Combien différents sont les sentiments de David ! Lui ne pense qu'à Dieu qu'il a offensé, il s'humilie devant lui : « J'ai péché contre le Seigneur, » dit-il, et il n'ajoute pas un mot ². Tandis que Saül veut faire violence à Samuel et lui arrache une partie de son manteau pour le retenir de vive force, David accepte sans se plaindre les châtiments terribles que Nathan vient de lui annoncer au nom de Dieu et il reconnaît la justice de l'expiation à laquelle il va être soumis, en ne disant que cette seule parole : « J'ai péché contre le Seigneur. » Comment, après ce trait, que nous pourrions faire suivre de plusieurs autres semblables, comment peut-on s'étonner que l'Écriture et les hommes religieux de tous les temps aient eu une haute idée de David et trouvé juste la réprobation de Saül ? Qu'on reproche donc, si l'on veut, à David les fautes et les crimes dont il s'est rendu coupable en diverses circonstances de sa vie, en cela il a été homme et répréhensible; mais qu'on reconnaisse aussi ses grandes qualités, et en particulier cet esprit de religion et de foi, par lequel il s'est noblement relevé de ses chutes ³.

¹ I Sam. (I Reg.), xv, 24-30.

² II Sam. (II Reg.), xii, 13.

³ On peut voir de plus longs détails sur la justification du caractère et de la conduite de David, dans Du Clot, *La Sainte Bible vengée*, édit. de 1851, t. 1, p. 337-356. Cf. Mgr Meignan, *David roi, psalmiste, prophète*, in-8°, Paris, 1889. — Quant à la vie qu'avait

ARTICLE III.

LE ROI JOSIAS ET LE GRAND PRÊTRE HELCIAS.

Le quatrième livre des Rois et le second livre des Paralipomènes¹ racontent que la dix-huitième année du règne de Josias, roi de Juda, le grand prêtre Helcias trouva le livre du Deutéronome dans le temple de Jérusalem :

Or le grand prêtre Helcias dit à Saphan le scribe : « J'ai trouvé le livre de la loi [le Deutéronome] dans la maison de Jéhovah [dans le temple proprement dit où l'on venait de faire des réparations]. » Et Helcias donna le volume à Saphan, qui le lut. Et Saphan le scribe vint auprès du roi, et il lui rendit compte de la mission qu'il lui avait donnée... Et Saphan le scribe raconta aussi au roi, disant : « Le prêtre Helcias m'a donné un livre. » Et Saphan le lut devant le roi, et quand le roi eut entendu les paroles du livre de la loi, il

menée David pendant la persécution de Saül, alors que pour subsister il était obligé d'attaquer, tantôt les Philistins, tantôt les Bédouins, M. Reuss l'explique lui-même en disant : « Comme les voisins en usaient absolument de même envers les Judéens, il n'est pas nécessaire d'apprécier les procédés de David au point de vue de la morale ou d'une civilisation plus avancée. » *Histoire des Israélites*, p. 306. David faisait la guerre comme de son temps et à la manière de ses contemporains qui ne connaissaient pas notre droit des gens. En cela, il n'était pas assurément un modèle à imiter, mais il ne mérite pas non plus tous les reproches dont il a été l'objet.

¹ II (IV) Reg., xxii, 18-20; II Par., xxxiv, 14-33.

déchira ses vêtements, et il commanda au prêtre Helcias et à Ahicam, fils de Saphan, et à Achobor, fils de Micha, et à Saphan le scribe et à Asaïa, serviteur du roi, disant : « Allez et consultez Jéhovah sur moi et sur le peuple et sur tout Juda au sujet des paroles de ce volume qui a été trouvé, car une grande colère de Jéhovah s'est enflammée contre nous, parce que nos pères n'ont pas écouté les paroles de ce livre, pour faire tout ce qui y est écrit pour nous. » Helcias le prêtre, Ahicam, Achobor, Saphan et Asaïa allèrent donc trouver Holda la prophétesse, femme de Sellum, fils de Thécué, fils d'Araas, gardien du vestiaire, qui habitait à Jérusalem dans le second [quartier], et ils lui parlèrent, et elle leur répondit : « Voici ce que dit Jéhovah, Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés auprès de moi : Jéhovah dit ceci : Voilà que je ferai venir des maux sur ce lieu et sur ses habitants, selon toutes les paroles du livre qu'a lu le roi de Juda, parce qu'ils m'ont abandonné et sacrifié aux dieux étrangers, irritant ma colère dans toutes les œuvres de leurs mains, et mon indignation s'est enflammée contre ce lieu et elle ne s'éteindra pas. Et au roi de Juda, qui vous a envoyés pour consulter Jéhovah, vous direz : Voici ce que dit Jéhovah, Dieu d'Israël : « Parce que tu as écouté les paroles [de ce volume] et que ton cœur a été saisi de crainte et que tu t'es humilié devant Jéhovah, en entendant les paroles contre ce lieu et contre ses habitants, qui seront frappés de désolation et de malédiction, et parce que tu as déchiré tes vêtements et que tu as pleuré devant moi, je t'ai entendu, dit Jéhovah; c'est pourquoi je te réunirai à tes pères et tu entreras en paix dans ton tombeau, et tes yeux ne verront point tous les maux que je dois amener sur ce lieu. » Et ils rapportèrent toutes ces choses au roi¹.

¹ II (IV) Reg., xxii, 8-20. Les maux annoncés sont la captivité

Le second livre des Paralipomènes raconte les mêmes faits; il y ajoute seulement quelques petits détails, parmi lesquels il faut remarquer celui-ci : le livre de la loi trouvé par Helcias était, dit-il, le livre écrit « par la main de Moïse¹. » Les rationalistes ne révoquent pas en doute le fond du récit que nous venons de rapporter. M. Reuss l'admet comme véridique :

En dehors des livres mosaïques, il n'y a pas, au sujet de l'existence et de la promulgation de la loi, de témoignage plus direct, plus authentique, plus irréfragable que le récit contenu dans le deuxième livre des Rois, chapitre xxii. Ce récit a été consigné par écrit, selon toutes les probabilités, une soixantaine d'années après l'événement qu'il raconte, et l'auteur peut parfaitement avoir appris ce qu'il en dit de personnes qui en avaient été les témoins oculaires. De fait, sa relation ne contient rien d'in vraisemblable; on pourrait même être tenté de dire qu'elle est en quelque sorte en contradiction avec le point de vue auquel il se place habituellement dans le reste de son livre; son témoignage a d'autant plus le caractère d'une information sûre et positive².

de Babylone, la ruine de la ville et du temple de Jérusalem par Nabuchodonosor. Josias périt sur un champ de bataille, mais « il entra en paix dans son tombeau, » II (IV) Reg., xxiii, 30, et ne vit point les maux qui fondirent sur Jérusalem peu après sa mort.

¹ II Par., xxxiv, 14. — M. Reuss dit, au sujet du récit du livre des Rois : « Il ne nomme nulle part le nom de Moïse, mais nous n'attachons aucune importance à ce fait, parce que l'auteur du livre des Rois parle ailleurs de Moïse comme rédacteur d'un code. I (III) Rois, II, 3. » *L'Histoire Sainte et la loi*, t. I, p. 156.

² Ed. Reuss, *L'Histoire Sainte et la loi*, t. I, p. 155. — Il faut remarquer, du reste, que comme les rationalistes se contredisent toujours entre eux, il s'en trouve pour jeter des doutes sur ce récit. Voir M. Vernes, dans la *Revue critique*, 30 août 1886, p. 161.

Mais si l'incrédulité, à l'encontre de sa tactique ordinaire, admet l'exactitude de ce récit, c'est pour le dénaturer et parce qu'elle compte en tirer parti contre les croyances traditionnelles. Vers le milieu du siècle dernier, un déiste anglais, Samuel Parvish, émit l'hypothèse que le Deutéronome avait été écrit au septième siècle avant notre ère et qu'il était l'œuvre d'un faussaire habile, le grand prêtre Helcias. Il prétendit appuyer son hypothèse sur les passages mêmes des livres sacrés que nous avons rapportés tout à l'heure¹. Son opinion a fait fortune et un grand nombre de critiques fondent aujourd'hui leurs théories concernant l'origine du Pentateuque sur les idées de Parvish. Tels sont Graf, Kuenen, Kayser, Wellhausen, Reuss, c'est-à-dire tous les chefs de l'école qui domine aujourd'hui parmi les rationalistes. Voici comment s'exprime M. Reuss :

Cette découverte inattendue de la *Loi* est un fait de la plus haute importance pour la critique des opinions traditionnelles relatives à l'origine du Pentateuque²... Le livre remis par le prêtre Hilqiyah (Helcias) au secrétaire Safan était quelque chose de nouveau... Le code découvert dans le temple était certainement un ouvrage rédigé récemment dans son ensemble et avec un peu de méthode... Cette hypothèse, ou plutôt l'affirmation de ce fait, — car ce n'est pas une hypothèse, — a excité de grandes colères dans le camp des

¹ S. Parvish, *Inquiry into the Jewish and Christian Revelation*, in-8°, Londres, 1739, p. 324. L'accusation portée contre le grand prêtre Helcias a été réfutée avec vigueur et science dès 1834 et 1835 par Movers dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*.

² Ed. Reuss, *Histoire des Israélites*, p. 567.